

DECRET N° 2015-054 DU 09 FEVRIER 2015
portant approbation des états financiers,
exercice 2011, du Centre Régional pour la
Promotion Agricole des départements du
Zou et des Collines (CERPA – Zou/Collines).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** décret n°2014- 564 du 1^{er} octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration du Centre Régional pour la Promotion Agricole du Zou et des Collines (CeRPA-Zou/Collines) du 22 octobre 2013 ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche et du Ministre de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 novembre 2014,

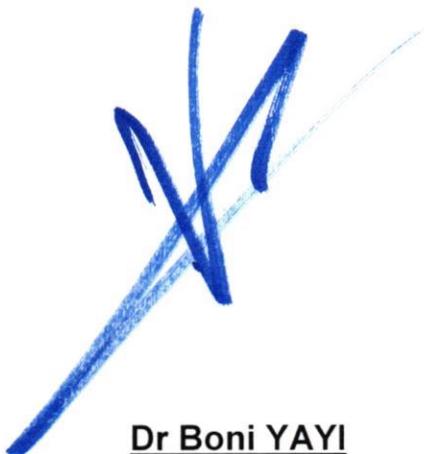
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers, pour l'exercice 2011, du Centre Régional pour la promotion Agricole du Zou et des Collines (CeRPA-Zou/Collines), tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 09 février 2015

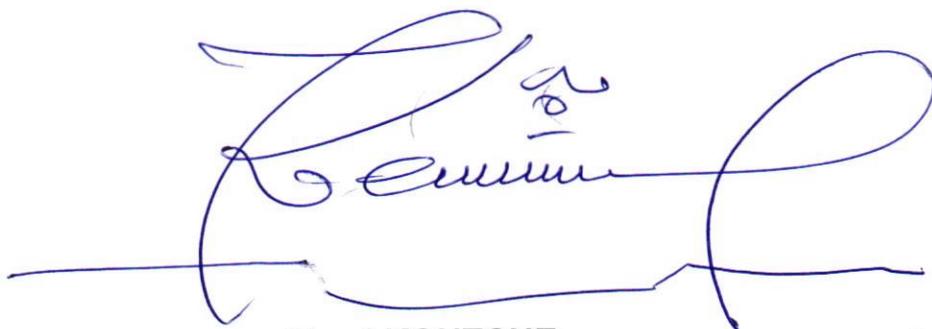
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



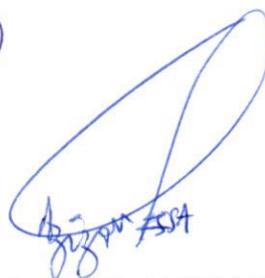
Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de énationalisation,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Komi KOUTCHE



Azizou EL HADJ ISSA

AMPLIATION : PR ; CC2 ; AN 2 ; HAAC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; SGG 4 ; MAEP 2 ; MEFPD 2 ; Autres Ministères 25 ;
DGAE-DGCPE 2 ; CCIB 1 ; INSAE 1 ; UAC-FASEG 2 ENAM-ENEAM 4 ; GCONB 1 ; CeRPA-ZOU/COLLINES 1 ;
DGB 1 ; ATOP 3 ; JORB 1.

etc